

COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES

05240 (Hautes-Alpes)

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE CREATION
DE LA TELECABINE DU PONTILLAS PORTANT SUR :
DEFRICHEMENT**

ENQUETE PUBLIQUE

Mardi 2 novembre au vendredi 3 décembre 2021

Par arrêté préfectoral n°2021-DPP-CDD-64 du 4 octobre 2021

CONCLUSIONS



DESTINATAIRES

- Préfecture des Hautes Alpes à GAP
- *Mairie de la Salle les Alpes*
- Tribunal administratif de Marseille

Commissaire enquêteur

BOY Maurice

Par décision n° E21000020/13 du 19 février 2021 la présidente du tribunal administratif de Marseille nous désigne en qualité de commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet *l'étude d'impact pour la réalisation de la télécabine du Pointillas en remplacement de la télécabine de Fréjus et du téléphérique du Pointillas.*

Par arrêté préfectoral n°2021-DPP-CDD-64 du 4 octobre 2021, la préfecture des Hautes Alpes se joint au **dossier pour une enquête publique unique** concernant la demande d'enquête parcellaire préalable à l'instauration de servitudes au titre du code du tourisme pour la construction de la télécabine du Pointillas et la demande de défrichement.

L'enquête s'est déroulée à la mairie de la Salle les Alpes du mardi 2 novembre au vendredi 3 décembre 2021.

L'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions avec le respect des gestes barrières imposés par l'épidémie de COVID 19 et la collaboration active du maire et des personnels de la mairie.

Le commissaire enquêteur atteste :

- que les formes réglementaires ont été respectées tant en ce qui concerne l'information du public, le contenu et la mise à la disposition du public du dossier d'enquête, l'expression des avis et des observations.
- la consultation des collectivités territoriales, des administrations, et des différents organismes a été effectuée et les avis inclus dans le rapport.

Le commissaire enquêteur note :

Le site où est implanté la télécabine 10 Places du Pontillas en projet est situé entre les bords de la Guisane, rive droite, à l'altitude 1387m environ et le Vallon de Méa à l'altitude 2255 m.

Les 400 premiers et les 700 derniers mètres du parcours de l'appareil ne comportent pas de zone boisée.

Le tracé traverse les zones boisées de la forêt du Bez .

Un layon de largeur 15 m est nécessaire au respect des gabarits réglementaires et de sécurité pour une Télécabine 10 places.

L'ensemble des surfaces à défricher représente, en fonction des surfaces boisées figurant sur les données Photogrammétriques du SIG de Serre Chevalier, une surface totale de 13 446 m2 selon plans et tableau.

Il existe une importante dichotomie entre les chiffres de prévision de la surface à défricher contenu dans le dossier du projet de création de la télécabine du **Pontillas (13 446,31 m2)** et la surface retenue sur l'avis de l'ONF du 30 juillet 2021 **(23 700 m2)** soit environ plus 10 000 m2

Cette situation à une influence certaine sur les compensations :

- boisement sur d'autres terrains ou travaux silvicoles en forêt
- ou pour le calcul des compensations financière.

Le commissaire enquêteur n'a pas les éléments pour expliquer cette différence, ce point devra être traité avant la nouvelle demande de défrichement.

AVIS ONF 21/7/2021

« Si à l'expiration des délais sus-visés vous n'avez reçu aucun avis de notre part avant le 29/11/2021, l'autorisation demandée sera alors tacitement rejetée selon l'article R 214-30 du code forestier. Dans ce cas, une nouvelle demande pourra être déposée. »

En conséquence, dans l'intérêt du projet le commissaire enquêteur donne un

“ AVIS FAVORABLE “

Avec la réserve suivante :

Le commissaire enquêteur demande que la situation soit clarifiée avant une nouvelle demande de défrichement en concertation avec l'ONF pour définir ou le montant ou la nature des compensations

Le commissaire enquêteur : BOY Maurice

